

CALENDRIER DES COLLECTES 2019

Collectes de mai



14 mai



1, 15 et 19 mai



7 et 21 mai

Collectes de juin



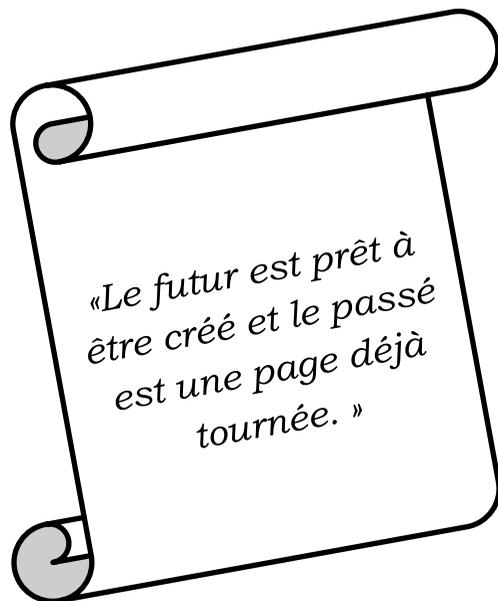
4 et 25 juin



12 et 26 juin



4, 11, 18 et 25 juin



Prochaine réunion du Conseil municipal :
Lundi, 3 juin 2019, à 19h30
Au Centre communautaire Desjardins



*Saint-Simon-
de-Rimouski*

Bulletin Municipal Mai 2019

30, rue de l'Église, Case postale 40
Saint-Simon-de-Rimouski (Québec)
G0L 4C0

418 738-2896
st-simon.qc.ca
admin@st-simon.qc.ca

FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2019

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT JUSQU' AUX PROCHAINES ÉLECTIONS POUR LA PÉRIODE DU 6 MAI AU 6 OCTOBRE 2019

Nommer Mme Jacqueline D'Astous à titre de maire suppléant, le tout conforme à l'article 116 du Code municipal.

SADC – ADHÉSION ANNUELLE

Autoriser le paiement à la Société d'aide au développement des collectivités des Basques pour le renouvellement de la carte de membre annuelle au montant de 10 \$.

AUTORISATION DE SIGNATURES DES CHÈQUES ET DE TOUT AUTRE DOCUMENT BANCAIRE

- Demander à la Caisse Desjardins des Basques de faire les changements de signataires et autoriser la directrice générale et secrétaire trésorière, Mme Nancy Dubé, à signer les chèques et tous les autres documents nécessaires avec le maire, M. Wilfrid Lepage ou son remplaçant.

- Demander à la Caisse Desjardins des Basques d'ajouter un signataire et autoriser la maire suppléante, Mme Jacqueline D'Astous, à signer les chèques et tous les autres documents nécessaires avec la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nancy Dubé, ou son remplaçant.

RÉSOLUTION D'APPUI DEMANDÉE – OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC (ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DES BASQUES INC.)

Le Conseil municipal n'appuie pas la demande, qui est prioritaire pour l'Association Chasse et Pêche des Basques.

RÉSOLUTION D'APPUI RÉSEAU BIBLIO – PROJET D'IMPLANTATION DE VISIOCONFÉRENCE DANS LES BIBLIOTHÈQUES

Le Conseil municipal appuie le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) dans ses démarches de financement auprès des instances gouvernementales, qui consiste en l'implantation de la visioconférence dans les bibliothèques du Bas-St-Laurent. Ceci aura des effets bénéfiques pour les loisirs publics et sociaux, culturels et économiques et contribuera au développement social des communautés.

ANNULATION DES FRAIS DE SERVICES – MATRICULE F0939-58-7629

Après vérifications comptables, il n'y a pas lieu de facturer les taxes de service pour les ordures, la récupération et le ramonage pour l'année 2019. Il est résolu de procéder à l'annulation des taxes de services, au montant de 224,94 \$ dans la fiche du contribuable.

DEMANDE DE SUBVENTION – FORMATION M. ALAIN GUIMOND

Considérant qu'il est possible d'obtenir une subvention pour la formation de M. Alain Guimond, inspecteur en bâtiment et qu'un programme de formation a été présenté par M. Paul Pelletier, inspecteur détenant plus de 20 ans d'expérience; Il est résolu de déposer une demande de subvention à Emploi-Québec et à signer tous les documents pour l'obtention de la subvention.

Club des 50 ans et +

Le rassemblement des 50 ans et plus aura lieu le 31 mai 2019, à Rimouski, au Complexe sportif Desjardins. Encore cette année, deux équipes de 6 joueurs participeront aux jeux de pétanque atout, de cerceaux chaises et de baseball poche. Nous leur souhaitons la meilleure des chances et surtout beaucoup de plaisir! Si vous passez par-là, venez nous encourager! Pour plus d'information, parlez à un membre du C.A. ou communiquez avec M. Daniel Lagacé au 418-509-1328. Bon été à tous !

PRÉSENTATION DU NOUVEL INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Comme vous le savez depuis un moment, le mandat de Mme Sarah Gauvin se terminait le 30 avril dernier. Nous avons un nouvel inspecteur pour vous servir ! M. Alain Guimond, originaire de Rimouski, a complété une formation en inspecteur en bâtiments et possède aussi une formation en inspecteur municipal et environnement.

Au plaisir de vous rencontrer au bureau municipal, **sur rendez-vous seulement**, les **mardis et mercredis** de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Vous pouvez me contacter au 418-738-2896 ou par courriel à l'adresse urbanisme@st-simon.qc.ca pour prendre rendez-vous avec moi.



LAMPES DE RUE

L'éclairage des rues vise à assurer votre sécurité. La Municipalité compte donc sur votre collaboration pour vous l'informiez de toute défectuosité d'un lampadaire près de chez vous.

Signalez rapidement tout problème de fonctionnement d'un lampadaire en transmettant le numéro civique le plus près de la lampe défectueuse en composant le 418-738-2896 poste 1.



FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2019 (SUITE)

MANDAT FIRME TR3E – CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS POUR LE PROJET DE LA PATINOIRE
Considérant que l'autorisation de principe est présentement signée avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et que deux soumissions ont été demandées, soit la firme TR3E, au coût de 7 950 \$ et la firme Actuel Conseil au coût de 9 250 \$; Il est résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit à la firme TR3E pour un montant de 7 950 \$ plus taxes.

AUTORISATION POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR DES IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Considérant qu'il y a lieu de mandater un représentant pour enchérir et acquérir, au nom de la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski, le ou les immeuble(s) s'il ne trouve pas preneur lors de la vente pour taxes, conformément à l'article 1038 du Code municipal; Il est résolu que le Conseil municipal mandate Mme Jacqueline D'Astous, maire suppléante pour représenter la Municipalité lors de la vente pour non-paiement des taxes et qu'elle soit autorisée à enchérir et à acquérir, au nom de la Municipalité, les immeubles qui n'auront pas trouvé preneur.

CONGRÈS DE L'ADMQ – INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Autoriser Mme Nancy Dubé, directrice générale à assister au Congrès de l'ADMQ 2019, qui se tiendra du 12 au 14 juin 2019. La Municipalité défraiera les dépenses encourues pour cette formation.

FORMATION DE L'ADMQ – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

Autoriser Mme Nancy Dubé, directrice générale, à assister à une formation sur les travaux d'infrastructure qui se tiendra à Rivière-du-Loup le 22 mai prochain. La Municipalité défraie les dépenses encourues pour cette formation.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2019-03 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

Avis de motion est donné qu'à la prochaine séance, le Conseil municipal va adopter le Règlement 2019-03 relatif à la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et abrogera le Règlement 2016-04. Ce Règlement n'engendre aucun coût pour la municipalité. Conformément à la Loi, le projet de Règlement est présenté séance tenante, et a été transféré aux élus 72 heures avant la présente séance.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 132 DE ZONAGE ET ÉVALUATION DES COÛTS POUR LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné que le Conseil municipal va adopter le projet de Règlement numéro 2019-01-04, qui apporte des modifications aux plans de zonage. Ce Règlement n'engendre aucun coût pour la Municipalité.

8^E ÉDITION DU RASSEMBLEMENT MOTO SAINT-SIMON

Le 16 juin prochain, réservez votre journée pour la 8^e édition du " Rassemblement Moto Saint-Simon ".

C'est toujours avec la même ardeur que le comité du Rassemblement Moto Saint-Simon s'affaire à préparer son 8^e rassemblement de motocyclistes à Saint-Simon.

Au programme : accueil des motocyclistes par un café/bagel à compter de 8h30, à 10h30 célébration présidée par Yves Pelletier, prêtre, suivie d'un dîner pizza/hot-dog avec service de bar.

L'activité aura lieu à Saint-Simon de Rimouski dans la rue de l'église, le 16 juin prochain. Que tous et chacun profite de cette célébration pour se rassembler et fêter avec leurs parents et amis.

Pour toute question, communiquez avec nous, soit par courriel à rassmotostsimon@gmail.com ou par téléphone au 581-624-2841 et demander Madone Cimon. Suivez-nous sur Facebook : Rassemblement Moto Saint-Simon.

Ne manquez pas ce rendez-vous annuel, qui est un franc succès, année après année. Merci à notre équipe de bénévoles dynamiques qui permet ce rassemblement unique dans la région!

CONVOCATION – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES BASQUES

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'**assemblée générale** du Centre d'Action bénévole des Basques. Elle aura lieu le 13 juin 2019 à compter de 13H15 au **Vignoble Le Domaine du Lac 452 3e Rang O, Saint-Mathieu-de-Rioux.**

JEUDI LE 13 JUIN 2019, de 13H15 à 16H00

13H15 Accueil (vente de cartes de membres)	15H30 Remise de certificat de reconnaissance
13H30 Assemblée générale annuelle	15H45 Tirage de prix de présence et collation

Chaque membre se doit d'être présent afin d'exercer son droit de parole et de vote. Votre présence à cette assemblée vous permettra de poser des questions et d'échanger avec les autres bénévoles du Centre. Vous pourrez prendre connaissance des différents rapports de l'année 2018-2019. La carte de membre 2019-2020 sera disponible sur place (membre doit la posséder pour avoir droit de vote). Afin de bien planifier le tout, il est **obligatoire** de nous confirmer votre présence au **418-851-4068 au plus tard le 7 juin 2019.**
PRENDRE NOTE QU'AUCUNE RÉSERVATION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS CETTE DATE. MERCI.

OFFRE D'EMPLOI PARC CROC-NATURE SAINT-SIMON-DE-RIMOUSKI

Titre : Aide-jardinier

Critère : Être âgé(e) entre 15 et 30 ans

Tâches : *Entretien des plates-bandes de végétaux comestibles et sentiers, plantations, informer les passants sur le concept du parc, aider les exposants du marché du bon voisinage à s'installer (3 jours/semaine) ; voir à organiser des activités culturelles et culinaires.*

Qualités recherchées : Autonomie, entregent, ponctualité, bonne forme physique, connaissances des végétaux (serait un atout).

Durée : 8 semaines – 35 heures /semaine (début et fin à déterminer avec l'employé(e))

Salaire : 13 \$/ heure

Si vous êtes intéressé(es) envoyer votre cv d'ici le à Madame Chantal Despatis, par courriel chantal_despatis@hotmail.com ou contactez le 581-457-8528.

Fabrique de Saint-Simon

Voici l'horaire pour les prochaines messes de secteur à Saint-Simon :

DIMANCHE 16 juin : Messe de moto à 10h45

DIMANCHE 14 juillet : Célébration de la Parole à 10h00

Dimanche 27 juillet : Messe de secteur à 19h30

Dimanche 18 août : Messe de secteur à 10h00

BIBLIOTHÈQUE L'IMAGINAIRE

Voici les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale:

Lundi, de 17h00 à 19h00

Vous pouvez aussi appeler Mme France Beauchesne au 418-738-2249 pour effectuer le renouvellement de vos livres.

Bienvenue à tous !

FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2019 (SUITE)

PUBLICITÉ – JOURNAL INFO-DIMANCHE

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski désire vendre l'immeuble situé au 297 Route 132, il est résolu d'autoriser la parution d'une publication dans le journal Info-Dimanche, au coût de 225 \$ plus taxes.

DEMANDE DE COMMANDITE DE SALLE ET MATÉRIEL – COMITÉ DES LOISIRS, LA BRIGADE VERTE ET LE COMITÉ DU MARCHÉ DU BON VOISINAGE

Considérant que les organismes désirent organiser la Fête de la St-Jean-Baptiste, qui aura lieu le 23 juin 2019 au Centre communautaire Desjardins et que ces organismes ont besoin de contribution matérielle de la part de la Municipalité (chaises, boyau d'arrosage, publipostage), il est résolu que le Conseil municipal offre gratuitement la location du Centre communautaire Desjardins et contribuera financièrement et matériellement à la tenue de cette activité.

DEMANDE DE COMMANDITE DE SALLE- GRAND RENDEZ-VOUS INTERGÉNÉRATIONNEL DES BASQUES 2019

Il est résolu que le Conseil municipal offre gratuitement la location du Centre communautaire Desjardins et la salle Ernest-Lepage pour la tenue de l'activité qui se tiendra le 22 septembre prochain.

DEMANDE DE COMMANDITE DE SALLE- FABRIQUE DE SAINT-SIMON

Le Conseil municipal offre gratuitement la location du Centre communautaire Desjardins pour la tenue d'un dîner spaghetti, qui se tiendra le 18 août 2019. Le Conseil offre également la location de la salle Ernest-Lepage gratuitement pour la tenue du Festival des Couleurs et Saveurs, qui se tiendra le 13 octobre 2019.

DEMANDE DE COMMANDITE DE SALLE- LES MARCHEURS DE L'EAU

Le Conseil municipal offre gratuitement la location de la Salle Ernest-Lepage pour un groupe d'environ 10 marcheurs pour la nuit du 23 août 2019.

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER – M. JACQUES MARQUIS

Considérant que M. Maxime Wilson désire prendre une année sabbatique et que les travaux d'été nécessitent l'ajout d'un employé supplémentaire, il est résolu de procéder à l'embauche de M. Jacques Marquis à titre d'employé municipal saisonnier à compter de ce jour. Le Conseil confie à la directrice générale le soin de signer le contrat d'engagement négocié entre les parties.

MANDAT AUX SERVICES NOTARIAUX BOUCHARD ET BELZILE POUR PRÉPARER DEUX CONTRATS DE SERVITUDE

Considérant que la Municipalité désire installer deux enseignes municipales aux entrées est et ouest et qu'il y a lieu d'obtenir une servitude sur chacune des propriétés touchées par le projet, il est résolu d'autoriser le maire ou sa remplaçante et la directrice générale à signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir les contrats de servitude pour l'installation des enseignes.

PROVINCE DE QUÉBEC de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Nancy Dubé, directrice générale et sec.-trés. de la susdite municipalité

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 2019-04 modifiant le Règlement numéro 132 de zonage

QUE :

1. Lors d'une séance tenue le 6 mai 2019, le conseil municipal a adopté un premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2019-04 modifiant le Règlement numéro 132 de zonage ».
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu **lundi le 27 mai à 18h30**, au Centre communautaire Desjardins situé au 366 Route 132 à Saint-Simon. Cette assemblée publique de consultation a pour but d'expliquer le projet de règlement 2019-04, dont l'objet vise à modifier le plan de zonage qui concerne les zones V-1 et V-2.
3. Le projet de règlement numéro 2019-04 de même que les croquis représentant les zones touchées peuvent être consulté au bureau municipal situé au 30 rue de l'Église, à Saint-Simon, aux heures d'ouverture.
4. Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-SIMON-DE-RIMOUSKI, ce 14e jour du mois de mai 2019.

PROVINCE DE QUÉBEC de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Nancy Dubé, directrice générale et sec.-trés. de la susdite municipalité

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 2019-06 modifiant le Règlement numéro 132 de zonage

QUE :

1. Lors d'une séance tenue le 6 mai 2019, le conseil municipal a adopté un premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2019-06 modifiant le Règlement numéro 132 de zonage ».
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu **lundi le 3 juin à 18h30**, au Centre communautaire Desjardins situé au 366 Route 132 à Saint-Simon. Cette assemblée publique de consultation a pour but d'expliquer le projet de règlement 2019-06, dont l'objet vise la correction des omissions nécessaires à la compréhension du règlement et adapter les normes reliées aux kiosques agricoles, foyers extérieurs et aux usages complémentaires.
3. Le projet de règlement numéro 2019-06 peut être consulté au bureau municipal situé au 30 rue de l'Église, à Saint-Simon, aux heures d'ouverture.
4. Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINT-SIMON-DE-RIMOUSKI, ce 14e jour du mois de mai 2019.

BRÛLAGES

Voici un petit rappel de l'article 6 du Règlement 2011-03 concernant les brûlages :
«*En tout temps, il est interdit de faire brûler des matières résiduelles sous peine d'avis d'infraction et ou d'amende par le MDDEP ou le ministère des Ressources naturelles de la Faune (MRNF).*» **Cela dit, il est interdit de brûler :**

- du bois peint ou traité chimiquement;
- des déchets domestiques ou du carton (le plastique, la mousse et l'encre de couleur utilisée dans les revues ainsi que sur les boîtes et les emballages libèrent des produits chimiques nocifs si vous les brûlez);
- du bois flotté, du contre-plaqué, des panneaux de particule ou du bois qui contient de la colle, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur (ils libèrent tous des produits chimiques toxiques);
- du bois mouillé, pourri, infecté ou moisi (cela peut exposer votre famille à des moisissures et à des spores susceptibles de nuire à leur santé!!)

Petite expérience pour bien comprendre :

Prenez une casserole, mettez-y de la pelouse, un peu de plastique, du carton, des feuilles, ou ce que vous voulez dedans. Posez-la sur la table du salon et mettez-y le feu. Surtout, restez bien dans la pièce, fenêtres et portes fermées. Respirez bien profondément. Résultat ??? Vous avez les yeux qui piquent, la gorge qui gratte et vous avez du mal à respirer. Conclusion ??? Vous êtes en train de vous asphyxier. Vous venez de comprendre sans réfléchir **POURQUOI brûler des déchets, c'est nocif et dangereux pour la santé et pourquoi c'est interdit**

LE RELAIS À VÉLO ALDO DESCHÊNES

Le Relais à vélo Aldo Deschênes en est à sa 4^e édition et est en collaboration du Relais pour la vie de Rimouski. Nous parcourons en vélo les 300 Km qui séparent Lévis de Rimouski et comme son nom l'indique, à relais. Nous traverserons votre municipalité **le 8 juin 2019, entre 15h45 et 16h45**. Nous emprunterons le stationnement du Centre communautaire afin de se désaltérer et utiliser la salle de bain. Les citoyens sont conviés à la prudence et à la courtoisie lors du passage de l'imposant peloton de cyclistes. Vous pouvez avoir plus d'informations sur notre site web ou sur notre page Facebook. Bienvenue à tous!



Avis aux riverains de la rivière Centrale !



Vous habitez à Saint-Simon ou Notre-Dame-des-Neiges et la rivière Centrale borde votre terrain? Vous êtes soucieux de la qualité de son eau? Que diriez-vous d'ajouter des arbustes dans la bande riveraine?

En plus d'embellir votre propriété, les bandes riveraines contribuent à diminuer l'érosion des berges, atténuent les crues, améliorent la qualité de l'eau et créent des habitats pour la faune.

Si cela vous intéresse, vous êtes invités à contacter Alexa Bérubé Deschênes, à l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) au 418-722-0666 poste 128 ou par courriel à projet@obv.nordestbsl.org

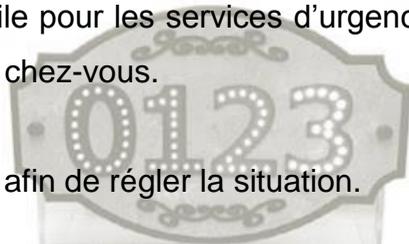
Dépendamment du nombre de riverains intéressés, un programme pourrait permettre de couvrir une partie de l'achat des végétaux et des frais relatifs à la plantation le long de la rivière Centrale et des cours d'eau s'y déversant. Il est à noter que cette démarche est complémentaire aux efforts fournis par les entreprises agricoles dans le bassin versant afin d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière Centrale!

RAPPEL – AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES

Nous tenons à vous rappeler que tous les propriétaires des résidences qui sont dans les limites de la Municipalité doivent **afficher le numéro civique** attribué à sa propriété de façon à ce qu'il soit **visible de la voie publique** et de veiller à ce que cet affichage soit maintenu en bon état et lisible. Ceci est dans le but d'éviter de la confusion et des erreurs. C'est aussi très utile pour les services d'urgences qui auraient, advenant le cas, besoin de se rendre chez-vous.

Veillez s.v.p. y apporter une attention particulière afin de régler la situation.

Merci de votre bonne collaboration.



FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2019 (SUITE)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 130 DE CONSTRUCTION

Avis de motion est donné que le Conseil municipal va adopter le projet de règlement numéro 2019-01-05 qui modifie le règlement de construction. Ce règlement n'engendre aucun coût pour la Municipalité.

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 130 DE CONSTRUCTION

Considérant que le règlement a pour but de mettre à jour les revêtements extérieurs pour les murs et les toitures qui seront autorisés ou prohibés selon les nouveaux produits et les nouvelles technologies; Il est résolu d'adopter le premier projet de règlement 2019-01-05 apportant des modifications au règlement de construction 130.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 132 DE ZONAGE ET ÉVALUATION DES COÛTS POUR LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné que le Conseil municipal va adopter le projet de règlement numéro 2019-01-06 qui apporte des modifications aux plans de zonage. Ce règlement n'engendre aucun coût pour la Municipalité.

RÉSOLUTION D'APPUI – DEMANDE CPTAQ M. FRANCIS JEAN

Appuyer la demande d'autorisation de M. Jean, qui désire conserver les lots 4 336 508, 4 336 217, 4 336 490, 4 336 489, 4 336 488, 4 336 487, 4 336 216 du cadastre du Québec, acquérir une part du lot 4 336 645 du cadastre du Québec appartenant à la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski et qu'il utilise une servitude de puisage d'eau et d'aqueduc au bénéfice des lots 4 336 488, 4 336 487, 4 336 489 et 4 336 490 du cadastre du Québec.

AUTRES SUJETS – DÉMISSION M. WILFRID LEPAGE

Ouverture d'une lettre en public, lecture de celle-ci. La directrice générale avise le conseil municipal que M. Lepage a remis une lettre de démission le jour même et qu'en vertu de la Loi sur les élections et référendums au Québec, il y aura tenu obligatoire d'une élection partielle à ce poste puisque la vacance est constatée plus de douze mois avant le jour prévu pour la tenue de l'élection générale à ce poste. Le scrutin sera donc fixé parmi les dimanches compris dans les quatre mois de la présente séance et un avis sera donné en ce sens dans les délais prescrits par la Loi. Il est résolu que le Conseil municipal accepte le dépôt de la lettre de démission du maire en date du 6 mai 2019.